



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Certificat de situation administrative détaillé

(Article R.322-4 du code de la route)

Immatriculation

Numéro du véhicule

Statut

Situation administrative du véhicule

La situation de votre véhicule s'établit comme suit à la date du

du certificat d'immatriculation (OTCI)

Aucune

Immatriculé

Aucune

Aucune

Aucune

Non suspendu

Non

Non annulé

Non

CHECKLIST IMPRIMABLE

Situation administrative au

Situation administrative du véhicule immatriculé au système

à la date de

Vendre ou acheter une voiture : le contrôle administratif en 10 minutes

Utilisez cette checklist avant de conclure une vente de véhicule d'occasion. Elle vous aide à obtenir le certificat de non-gage, à repérer un éventuel blocage et à compléter la vérification avec les bons documents.

Au sommaire

- 1 L'essentiel à retenir
- 2 Obtenir le certificat de non-gage
- 3 Contrôler le certificat avant la vente
- 4 Quel document vérifie quoi ?
- 5 Compléter la vérification du véhicule

L'essentiel à retenir

Le certificat de non-gage est l'appellation courante du certificat de situation administrative.

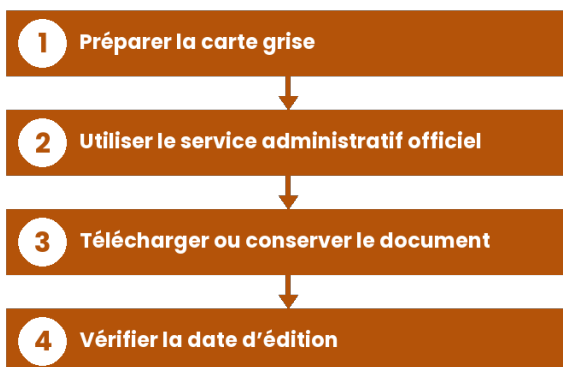
Le document indique notamment la présence éventuelle d'un gage ou d'une opposition au transfert de la carte grise.

Le vendeur doit fournir un document récent au moment de la cession ; la durée de validité à retenir doit être vérifiée sur la source officielle en vigueur.

La demande effectuée sur le service administratif officiel est gratuite et se fait en ligne.

Il renseigne sur la situation administrative connue au moment de son édition, mais ne constitue pas un diagnostic mécanique.

Obtenir le certificat de non-gage



1 Préparer la carte grise

Réunissez les informations figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule. Saisissez-les avec attention lors de la demande.

2 Utiliser le service administratif officiel

Effectuez la démarche en ligne auprès du service officiel. La demande est gratuite : méfiez-vous des sites qui présentent le document comme un service payant obligatoire.

3 Télécharger ou conserver le document

Enregistrez le certificat obtenu afin de pouvoir le relire et le comparer aux autres documents du véhicule.

4 Vérifier la date d'édition

Avant la cession, contrôlez que le document est suffisamment récent selon les règles officielles applicables au moment de la vente.

Contrôler le certificat avant la vente

Vérifier l'immatriculation

Le numéro indiqué sur le certificat doit correspondre à la plaque et à la carte grise.

Rechercher un gage

Un gage peut être lié à une garantie attachée au véhicule, notamment dans le cadre d'un financement.

Rechercher une opposition au transfert

Une opposition peut empêcher le transfert de la carte grise et la nouvelle immatriculation dans les conditions normales.

Comparer l'identité du vendeur

Vérifiez la cohérence entre le vendeur, les documents présentés et le titulaire indiqué sur la carte grise.

Contrôler le VIN

Relevez le numéro d'identification du véhicule sur la voiture et comparez-le avec celui des documents.

Conserver une copie

Gardez le certificat et les éléments de vérification associés à la transaction.

Quel document vérifie quoi ?

Document	Ce qu'il vérifie	Ce qu'il ne remplace pas
Certificat de non-gage	Gage et opposition au transfert	Contrôle mécanique du véhicule
Certificat de cession	Transfert du véhicule entre vendeur et acheteur	Vérification complète de la situation administrative
Certificat d'immatriculation	Identification du véhicule et de son titulaire	Vérification d'une panne ou d'un accident
Contrôle technique	État contrôlé selon les points prévus par la réglementation	Absence de gage ou d'opposition

LES 4 DOCUMENTS CLÉS POUR VENDRE OU ACHETER UN VÉHICULE

Ce que chaque document vérifie... et ce qu'il ne remplace pas



**4 DOCUMENTS ESSENTIELS
POUR UNE TRANSACTION SÉCURISÉE**
Indispensables pour protéger
acheteur et vendeur et rouler
en toute sérénité.



DOCUMENT	✓ VÉRIFIE	✗ NE REMPLACE PAS	i À RETENIR
1 CERTIFICAT DE NON-GAGE 	Gage et opposition au transfert	Contrôle mécanique du véhicule	Permet de s'assurer que le véhicule peut être vendu et immatriculé sans blocage.
2 CERTIFICAT DE CESSION 	Transfert du véhicule entre vendeur et acheteur	État administratif complet	Formalise la vente et déclenche le transfert de responsabilité.
3 CERTIFICAT D'IMMATRICULATION 	Identification du véhicule et de son titulaire	Absence d'accident ou de panne	La carte grise prouve l'identité du véhicule et de son propriétaire.
4 CONTRÔLE TECHNIQUE 	État contrôlé selon les points prévus par la réglementation	Absence de gage ou d'opposition	Obligatoire pour la vente de véhicules de plus de 4 ans.



VÉRIFIEZ, CONTRÔLEZ, TRANSMETTEZ
Ces 4 documents sont complémentaires.
Aucun ne remplace l'autre.



Cadre légal : articles R. 322-1 et suivants
du Code de la route.



**UNE TRANSACTION SÉCURISÉE,
C'EST L'ESPRIT TRANQUILLE POUR TOUS.**

INFOGRAPHIE Les documents d'une vente de voiture d'occasion ne contrôlent pas tous les mêmes éléments.

Compléter la vérification du véhicule



Examiner le véhicule

Le certificat de non-gage ne permet pas de juger l'état mécanique ou général de la voiture.



Demander les factures et justificatifs d'entretien

Recherchez notamment les documents relatifs aux réparations importantes.



Vérifier le contrôle technique

Contrôlez les conditions applicables lorsque la vente est soumise à cette obligation.



Comparer le véhicule réel avec ses documents

Vérifiez la cohérence entre l'immatriculation, le VIN, la carte grise et la voiture présentée.



Consulter l'historique disponible

Le vendeur peut choisir de partager l'historique du véhicule via HistoVec.



En cas de gage ou d'opposition

Ne considérez pas ces mentions comme de simples formalités. Une opposition au transfert peut bloquer la nouvelle immatriculation. Demandez au vendeur d'expliquer la situation et de faire régulariser le dossier avant de finaliser la vente.



À retenir avant de payer

Un certificat sans gage ni opposition confirme uniquement une situation administrative connue au moment de l'édition. Il ne garantit ni l'absence d'accident, ni le bon état mécanique, ni l'exactitude de toutes les informations communiquées par le vendeur.

Les règles et modalités administratives peuvent évoluer : vérifiez les informations et la date de validité du document sur le service officiel avant la cession.